

MM.

Guay (Saint-Boniface)
 Guay (Lévis)
 Guilbault
 Hellyer
 Hopkins
 Howard
 (Okanagan Boundary)
 Howard (Skeena)
 Jamieson
 Kaplan
 Knight
 Knowles (Winnipeg-
 Nord-Centre)
 Lachance
 Laing
 (Vancouver-Sud)
 Lajoie
 Lang (Saskatoon-
 Humboldt)
 Langlois
 Leblanc (Laurier)
 Lefebvre
 Legault
 Lessard (LaSalle)
 Lessard
 (Lac-Saint-Jean)
 Lewis
 L'Heureux
 Loiselle
 Macdonald (Rosedale)
 MacEachen
 MacInnis (M^{me})
 Mackasey
 McBride
 McNulty
 Marceau
 Mather
 Munro

MM.

Murphy
 Noël
 Nystrom
 O'Connell
 Olson
 Osler
 Otto
 Ouellet
 Pelletier
 Penner
 Pepin
 Perrault
 Peters
 Prud'homme
 Richardson
 Roberts
 Robinson
 Rochon
 Rose
 Rowland
 Roy (Timmins)
 Roy (Laval)
 Saltsman
 Serré
 Smith (Saint-Jean)
 Stafford
 Stanbury
 Stewart
 (Okanagan-Kootenay)
 Sullivan
 Trudeau
 Trudel
 Turner (London-Est)
 Walker
 Watson
 Weatherhead
 Whelan
 Whiting—114.

• (1550)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je déclare la motion rejetée.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, les députés créditistes se sont abstenus de voter parce qu'il s'agissait d'une perte de temps et d'un jeu insignifiant des conservateurs progressistes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je suis assuré que l'honorable député sera d'accord avec la présidence pour reconnaître que le rappel au Règlement n'est pas fondé.

[Traduction]

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Peace River (M. Baldwin) ... à l'ordre.

M. Baldwin: ... l'argent des contribuables.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Peel-Sud (M. Chappell) a la parole.

M. Hyl Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, à titre de président du comité, de rappeler à la Chambre les origines du rapport sur les dépenses électorales. Le comité Barbeau, dont faisaient partie M. Alphonse Barbeau, l'hon. M. J. Coldwell, M. Gordon R. Dryden, M. A. R. Smith et M. Norman Ward ainsi que des représentants des principaux partis, fut institué en octobre 1964 et présenta son rapport sur les dépenses d'élection en octobre 1966.

Au cours de la dernière session, conformément à un ordre de la Chambre en date du 8 octobre 1970, un comité spécial a examiné le rapport en deux volumes du comité Barbeau, la nouvelle loi du Québec, de la Nouvelle-Écosse et d'autres juridictions sur les dépenses électorales, a tenu 45 séances, entendu de nombreux témoins, dont des représentants des principaux partis politiques, des Assemblées législatives du Québec et de la Nouvelle-Écosse, du gouvernement de Porto Rico, du Congrès du travail du Canada, de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, de la Société Radio-Canada, du Conseil de la radio-télévision canadienne, des Directeurs généraux des élections du Canada, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et bien d'autres.

Monsieur l'Orateur, dans l'examen du rapport et du bill C-211, il faut tenir compte, je pense, de quatre principes fondamentaux. Un candidat peut difficilement espérer se faire élire s'il est incapable de faire connaître ses opinions. Les prix étant ce qu'ils sont et les circonscriptions passablement peuplées, cela peut lui coûter très cher de nos jours et atteindre même un chiffre prohibitif. Deuxièmement, le candidat riche, qu'il doive sa richesse à un héritage ou à son travail, est avantagé. Un contrôle efficace des dépenses et une modeste contribution financière aux dépenses des candidats remédieraient sensiblement à cette injustice. Troisièmement, le Trésor public ne saurait fournir tous les fonds; la plus grande partie doit provenir, comme par le passé, de dons de la part des partisans du candidat et du parti. On a constaté que dès que le gouvernement se montre trop généreux, les gens hésitent à donner, s'imaginant qu'on s'occupe suffisamment du candidat. Quatrièmement, il est faux que des sommes importantes attendent d'être données à qui les veut. Les fonds sont difficiles à obtenir, pour le candidat individuel comme pour les partis. Il faut que la loi soit claire et ferme de manière à encourager les dons au moyen de stimulants fiscaux, en protégeant le nom du donateur, en empêchant la radio, la télévision et la presse de réclamer des frais excessifs au candidat, et, enfin, en limitant le montant que peut dépenser un candidat, au moyen d'un plafond général ainsi qu'en limitant la période de temps pendant laquelle il peut dépenser de l'argent au cours d'une campagne.

Le rapport Barbeau était un document excellent et très complet, mais il date de cinq ans. Beaucoup de choses ont changé depuis, et nous avons eu l'avantage d'entendre des commentaires sur les propositions faites dans le rapport, ainsi que sur les mesures législatives du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Bien que le comité se soit beaucoup éloigné du rapport, j'espère que nous avons présenté une bonne mesure. Après avoir entièrement étudié le projet de loi, j'en appuie les principes fondamentaux et la structure, et, en fait, je suis fier qu'on ait adopté un si grand nombre de nos recommandations. Toutefois, j'aimerais qu'on améliore certaines des idées et bon nombre de détails.